

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 19928

Numéro SIREN : 888 260 924

Nom ou dénomination : 11 GRENELLE

Ce dépôt a été enregistré le 11/02/2022 sous le numéro de dépôt 19157

## 11 GRENELLE

Société par actions simplifiée au capital de 900.000 euros

31 rue tronchet – 75008 PARIS

RCS Paris numéro 888 260 924

La « **Société** »

### PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES DU 29 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf décembre  
A quatorze heures

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social.

A cet égard sont présentes :

1. **La société LEOPARD S**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 16.000.000 euros dont le siège social est situé 20 avenue d'Alger - 94340 JOINVILLE-LE-PONT, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 853 651 065, représentée par son Président Monsieur Serge CLEMENTE,
2. **La société PSA Capital**, société civile au capital de 1.500.998 euros dont le siège social est situé 47 rue de Silly – 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 881 078 968, représentée par son gérant Monsieur Patrick SAYAGH,
3. **La société FRIEDLAND & PARTNERS**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros dont le siège social est situé 31 rue Tronchet – 75008 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 879 595 221, représentée par son Président Monsieur Jacques ZRIBI,

Représentant l'intégralité des actions composant le capital social de la Société (les « **Associés** »),

Monsieur Jacques ZRIBI, ès qualité de Président de la société FRIEDLAND & PARTNERS préside la séance.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, que le quorum requis est respecté et que l'assemblée générale régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée générale est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation de capital en numéraire d'un montant de neuf cent mille (900.000) euros par émission, au pair, de neuf mille (9.000) actions ordinaires de cent (100) euros de valeur nominale chacune avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des sociétés PSA Capital et FRIEDLAND & PARTNERS ;
2. Suppression du droit préférentiel de souscription au profit des sociétés PSA Capital et FRIEDLAND & PARTNERS ;
3. Modification corrélative des statuts ;

4. Pouvoirs au Président pour procéder à la réalisation définitive de l'augmentation de capital ;
5. Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés les statuts de la Société, les copies des lettres de convocation, le rapport du Président et le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée générale.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### PREMIERE DECISION

***Augmentation de capital en numéraire d'un montant de neuf cent mille (900.000) euros par émission, au pair, de neuf mille (9.000) actions ordinaires de cent (100) euros de valeur nominale chacune avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des sociétés PSA Capital et FRIEDLAND & PARTNERS***

L'assemblée générale,

Connaissance prise du rapport du Président et du rapport spécial du commissaire aux comptes *ad hoc*,

Et après avoir constaté que le capital social est intégralement libéré,

Décide d'augmenter le capital social d'un montant nominal de neuf cent mille (900.000) euros par émission, au pair, de neuf mille (9.000) actions ordinaires nouvelles de cent euros de valeur nominale chacune avec suppression du droit préférentiel de souscription pour le porter de neuf cent mille (900.000) euros à un million huit cent mille (1.800.000) euros :

- Au profit de la société PSA Capital, à concurrence de sept mille (7.000) actions ordinaires nouvelles ;
- Au profit de la société FRIEDLAND & PARTNERS, à concurrence de deux mille (2.000) actions ordinaires nouvelles.

Les neuf mille (9.000) actions ordinaires nouvelles devront être libérées en numéraire ce jour lors de la souscription de la totalité de leur prix de souscription par versement des sommes ou par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible, contre remise du bulletin de souscription correspondant.

Les actions ordinaires nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital et porteront jouissance au jour de leur souscription intégrale.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

## DEUXIEME DECISION

### *Suppression du droit préférentiel de souscription au profit des sociétés PSA Capital et FRIEDLAND & PARTNERS*

L'assemblée générale,

Connaissance prise du rapport du Président,

**Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription** des associés au profit :

- i. de la société **PSA Capital** à concurrence de 7.000 actions nouvelles à émettre en application de la première résolution ci-avant ;
- ii. de la société **FRIEDLAND & PARTNERS** à concurrence de 2.000 actions nouvelles à émettre en application de la première résolution ci-avant.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

## TROISIEME DECISION

### *Modification de l'article 7 des statuts de la Société*

L'assemblée générale,

Connaissance prise du rapport du Président et compte tenu des décisions qui précèdent,

Et sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital,

Décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts de la Société :

*« Le capital social était initialement fixé à la somme de NEUF CENT MILLE EUROS (900.000,00 €).*

*Par décision collective des associés du vingt-neuf décembre 2021, le capital social a été porté à UN MILLION HUIT CENT MILLE EUROS (1.800.000 €). Il est divisé en DIX-HUIT MILLE (18.000) actions de CENT EUROS (100,00 €) de valeur nominale chacune, réparties entre les associés en proportion de leurs apports, soit :*

*- La société LEOPARD S, la pleine propriété de .....5.000 actions*

*- La société PSA Capital, la pleine propriété de .....10.000 actions*

*- La société FRIEDLAND & PARTNERS la pleine propriété de.....3.000 actions*

**Total égal au nombre d'actions composant le capital : 18.000**

*Les soussignées déclarent que toutes les actions présentement créées ont été souscrites en totalité par elles, puis réparties entre elles comme indiqué ci-dessus. »*

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

#### QUATRIEME DECISION

##### *Pouvoirs au Président pour procéder à la réalisation définitive de l'augmentation de capital*

L'assemblée générale,

Connaissance prise du rapport du Président,

Donne tous pouvoirs au Président pour procéder, dans un délai d'un mois à la réalisation matérielle de l'augmentation de capital, recueillir les souscriptions, les libérations et numéraire, constater les libérations d'actions par compensation et prendre toutes mesures pour la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

#### CINQUIEME DECISION

##### *Pouvoirs en vue des formalités*

L'assemblée générale,

Délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

\* \* \*

Un exemplaire original du présent acte signé par les Associés sera consigné sur les registres des procès-verbaux de la Société.

---

**SASU LEOPARD S**

Représentée par Monsieur Serge CLEMENTE

---

**SC PSA Capital**

Représentée par Monsieur Patrick SAYAGH

---

**SAS FRIEDLAND & PARTNERS**

Représentée par Monsieur Jacques ZRIBI